

Congé parental et renouvellement de titre de séjour

Par **DE TOMASO Candelaria**, le **28/09/2017** à **12:09**

Bonjour,

Je suis Auxiliaire de Puériculture depuis 7 ans, je suis en CDI. Je viens de commencer mon congé parental en août jusqu'à février 2018 . J'ai deux enfants 8 ans et 5 mois. J'habite avec le père (français) des mes enfants mais nous ne sommes pas mariés (vie maritale). Lui, travaille et a un CDI.

Je suis très inquiète pour les informations retrouvées en internet : le contrat est suspendu et je ne suis plus rémunérée.

Pouviez vous me dire si je peux renouveler mon titre de séjour travailleur ? Si je dis que je suis en congé parental quelles sont les conséquences, c'est possible qu'il me refusent ?

Cordialement.

Candelaria

Par Visiteur, le 28/09/2017 à 20:54

Bsr.

Si vous êtes en cdi, en congé parental ou maternité, cela fait partie des évènements normaux de la vie. Faites votre demande normalement.

Par Tisuisse, le 29/09/2017 à 08:12

Bonjour,

Et pourquoi vous ne mariez pas ? Cela résoudrait bien des problèmes et faciliterait les choses à l'avenir, non ?